

Encore des hausses du ticket modérateur

Le ticket modérateur est la partie des dépenses de santé qui reste à votre charge, une fois que l'Assurance-maladie a remboursé sa part. L'objectif de sa mise en place était de responsabiliser les assurés sociaux en instaurant une participation forfaitaire. Il s'agit d'un faux nez pour transférer une partie des dépenses vers les assurances complémentaires, dont le principe n'est plus la solidarité, mais repose sur la logique marchande d'une couverture assise sur le niveau de la prime versée. Ainsi pour les frais dentaires ou d'optique, les remboursements par la complémentaire sont en relation directe avec le type de contrat : plus vous payez, mieux vous serez remboursé. Ce mécanisme est très pervers, car pour les soins dont la couverture par l'Assurance-maladie est faible, en cas de complémentaire de bas niveau, le reste à charge pour l'assuré est tel que cela entraîne un renoncement aux soins.

La logique libérale en place depuis plus de trente ans, et qui s'accélère, vise à réduire de plus en plus la part prise en charge par la solidarité, c'est-à-dire la Sécurité sociale, pour effectuer un transfert sur les assurances. Le mouvement contre la réforme des retraites a également mis en lumière cette logique avec un objectif de diminution du niveau des pensions assurées par le système solidaire, afin de pousser ceux qui en ont les moyens vers les fonds de pension. Après les forfaits sur les médicaments ou les séjours à l'hôpital, sont apparus récemment le forfait de passage aux urgences et, ces derniers jours, l'augmentation du ticket modérateur pour les transports sanitaires à 55 %. L'argument du gouvernement pour faire passer la pilule est que l'augmentation serait « neutre » pour les assurés couverts par une complémentaire santé. C'est un mensonge ! Car le transfert régulier de nouvelles charges sur les complémentaires entraîne mécaniquement une hausse de leurs primes, toujours plus difficiles à assumer, en particulier pour les retraités qui ne sont plus couverts par des accords d'entreprise. Dans une étude portant sur 128 organismes, l'UFC Que choisir relève que, entre 2022 et 2023, la hausse médiane des tarifs a été de 7,1 %, soit + 126 euros par an, avec une hausse supérieure à 240 euros pour 20 % des assurés. Une augmentation bien supérieure à celle des salaires et des pensions !

Il faut stopper ce transfert de l'Assurance-maladie vers les complémentaires qui nous conduit tout droit vers un système où la Sécu sera réduite à un simple filet de sécurité pour les plus pauvres, au grand bénéfice des assurances dont les primes grimperont inexorablement. Et ce d'autant que, ces dernières années, on a favorisé les assurances privées au détriment des mutuelles, dont la part du marché est passée sous les 50 %.

Christophe Prudhomme

Mardi 30 mai 2023